

Communiqué



DE PRESSE

Paris, le 24 janvier 2022

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) métropolitain : Un vote historique pour la Métropole du Grand Paris !

Le Conseil de la Métropole du Grand Paris s'est réuni ce lundi 24 janvier 2022 sous la présidence de Patrick OLLIER lors d'une séance exceptionnelle dédiée au Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) métropolitain. Dans ce cadre, les élus métropolitains ont approuvé à une très large majorité de 94,2% le 1^{er} arrêt du SCoT. Document d'urbanisme et de planification à l'échelle intercommunale, le SCoT est le fruit d'un travail collaboratif intense. Il détermine le projet du territoire et définit les grandes orientations d'aménagement sur les 15 à 20 prochaines années.

Le SCoT est le premier document de planification urbaine réfléchi à l'échelle du territoire et du bassin de vie métropolitain. Jusqu'alors, les évolutions de ce territoire étaient encadrées à l'échelle communale par le PLU (Plan Local d'Urbanisme) ainsi qu'à l'échelle intercommunale avec le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal). Un des enjeux principaux de ce SCoT est la construction d'une métropole résiliente face aux aléas climatiques, aux risques naturels, technologiques et sanitaires. Il aspire à une métropole accueillante pour tous, qui réduit les déséquilibres et les inégalités territoriales. Ce document est le fruit d'un travail itératif et collaboratif, de quatre années, mené avec l'Etat ainsi que l'ensemble des acteurs, des partenaires et des experts, au premier rang desquels les communes et les territoires. Le SCoT est composé de quatre documents et s'articule autour de 12 grandes orientations prioritaires*.

Aujourd'hui, il s'agit de doter le territoire d'une vision d'aménagement métropolitaine dans un contexte sanitaire, environnemental et économique qui nécessite d'envisager l'avenir autrement. La Métropole du Grand Paris, ce sont 7,2 millions d'habitants et plus de 4 millions d'emplois qui partagent un territoire où l'urbanisation est continue. Il s'agit d'améliorer le cadre de vie et d'augmenter les possibilités d'emploi pour tous. Ce document d'urbanisme doit ainsi être un SCoT d'accompagnement, de rénovation, de réparation, de régulation, d'innovation et d'expérimentations pour rendre nos villes plus inclusives, plus vivables, plus robustes et résilientes.

« Ce SCoT, que j'ai conduit avec l'appui de Pierre-Yves MARTIN, Conseiller métropolitain délégué à la Cohérence Territoriale, Maire de Livry-Gargan, est un chantier, que l'on peut qualifier d'historique. Il constitue la colonne vertébrale de la Métropole sur les 15 à 20 prochaines années et fixe des objectifs clairs et forts. La Métropole du Grand Paris le conduit mais ne le réalise pas seule. C'est avec l'ensemble des Maires, des personnes publiques associées, des acteurs locaux, du monde économique et l'Etat, que nous sommes en train de construire la Métropole de demain. Je suis heureux et fier de voir le chemin commun dans lequel nous nous engageons tous aujourd'hui. », a déclaré Patrick OLLIER.

***Les 12 orientations du SCoT métropolitain**

1. Conforter une Métropole polycentrique, économe en espaces et équilibrée dans la répartition de ses fonctions
2. Embellir la Métropole et révéler les paysages, renforcer la présence de la nature et de l'agriculture en ville, renforcer le développement de la biodiversité en restaurant notamment des continuités écologiques telles que les trames vertes et bleues, tout en offrant des îlots de fraîcheur et la rétention de l'eau à la parcelle
3. Permettre aux quartiers en difficulté de retrouver une dynamique positive de développement
4. S'appuyer sur les nouvelles technologies et les filières d'avenir pour accélérer le développement économique, la création d'emplois et la transition écologique
5. Mettre en valeur la singularité culturelle et patrimoniale de la Métropole du Grand Paris au service de ses habitants et de son rayonnement dans le monde
6. Offrir un parcours résidentiel à tous les Métropolitains
7. Agir pour la qualité de l'air, transformer les modes de déplacement et rendre l'espace public paisible
8. Renforcer l'accessibilité de tous à tous les lieux en transports en commun et tisser des liens entre territoires
9. Confirmer la place de la Métropole comme une première créatrice de richesse en France en confortant les fonctions productives et la diversité économique
10. Engager le territoire métropolitain dans une stratégie ambitieuse d'économie circulaire et de réduction des déchets
11. Organiser la transition énergétique
12. Maîtriser les risques et lutter contre les dégradations environnementales, notamment par l'arrêt de la consommation et la reconquête des espaces naturels, boisés et agricoles

Plus d'informations : [Dossier de presse ci-joint](#)

Contact presse – presse@metropolegrandparis.fr